DESTINATAIRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE PARIS

Mme LE PROCUREUR DE LA
REPUBLIQUE
DE PARIS

RÉSERVE AU DESTINATAIRE

PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE

Brigade de Répression de la Délinquance contre la Personne

P.V. :
2024/837

RAPPORT DE TRANSMISSION

VU ET TRANSMIS

Le 16/06/2025

Le Commissaire Divisionnaire
Chef de service
Julie BOUDIN

Didier PRIEUR
Commandant Divisionnaire
Fonctionnaire de Police

Le 16/06/2025

RAPPORT

Le Major de Police
[redacted]
en fonction à la Brigade de Répression de la Délinquance contre la Personne

à

M. le Procureur de la République
près le TJ de Paris
Sous couvert de la voie hiérarchique

OBJET: Compte rendu de l'enquête préliminaire diligentée sous le n°2024/837

AFFAIRE : C/X Cyberharcèlement

Réf : Vos soit-transmis référencés 24241000060 du 30/08/2024

P/J : L'original de la procédure 2024/837

Le 30/08/2024, vous saisissiez notre service suite à la lettre plainte de Mme Brigitte MACRON, pour les faits de cyberharcèlement et de provocation publique non suivie d'effet à commettre des atteintes volontaires à la vie ou à l'intégrité physique de la personne dont elle était victime. Celle-ci faisait en effet l'objet sur les réseaux sociaux d'une incessante et violente campagne de dénigrement concernant son genre et la différence d'âge avec son époux, le Président de la République Emmanuel MACRON.

Mme MACRON ne souhaitait pas se faire examiner par le médecin des UMJ.

Suite aux réquisitions adressées à Twitter et GOOGLE, les informations qui nous étaient communiquées permettaient d'identifier une grande partie des auteurs des messages signalés par Madame MACRON ou relevés lors des constatations effectuées par le PNLH.

Il convient de noter la présence parmi elles de deux personnes habitués à commettre ce type de faits. Tout d'abord Aurélien POIRSON-ATLAN, notoirement comme étant l'utilisateur du compte Twitter « Zoe Sagan ». Celui-ci diffusait de manière habituelle des messages et des images attentatoires à la dignité et à la vie privée de ses victimes, qu'elles soient connues ou non, et n'hésitait pas à rendre publique leurs coordonnées téléphoniques et leurs adresses. Ces attaques sur les réseaux sociaux faisaient régulièrement l'objet de signalements auprès de la plateforme PHAROS. Il était en outre mis en cause dans plusieurs procédures de diffamation.